

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19 - 2024

Séance du 12 avril 2024

Date Convocation : 29/03/2024

Date Affichage : 29/03/2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 12

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoule, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoule, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

**Présents** : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme LEZE Christine, Mme ADAM Agnès, Adjoint, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine, M. PERCETTI Jérôme

**Absents ayant donné procuration** : Mr PONTET Jean-Luc a donné procuration à Mme THOMASSET Marie-Christine

**Absents excusés** :

Secrétaire de séance : Mr GONNET Thierry

Objet de la délibération : Subventions aux associations pour 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a reçu des dossiers de demandes de subventions des associations communales et d'autres organismes intervenants sur la commune :

Après examen des différentes demandes, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer les montants suivants :

ASSOCIATION	SUBVENTION	NOMBRES DE VOIX
Le Sou des Ecoles de Robiac-Rochessadoule	1 000,00 € *	12 Voix pour
Comité d'Animation et Loisirs (Festival chanson française)	4 000,00 € *	12 Voix pour
Les Passeurs de Mémoire Les Lundis au clair de lune	1 000,00 € 500,00 €	11 Voix pour (Mr D'Orival s'est abstenu)
La Boule Joyeuse	2 000,00 €	12 Voix pour
La Prévention routière	100,00 €	12 Voix pour
L'Amicale des pompiers	50,00 €	12 Voix pour
Le Clin d'œil cévenol	450,00 €	12 Voix pour
Les Amis de la Cèze	50,00 €	12 Voix pour
La Tribute	500,00 €	12 Voix pour
Association des Producteurs de Châtaigne des Cévennes	50,00 €	12 Voix pour

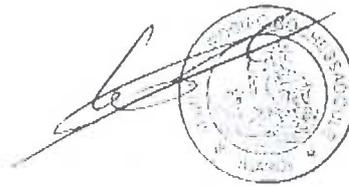
\* Versement 50% avant le 30 juin et le solde après avoir présenté le bilan et les objectifs de la manifestation.

Accusé de réception en préfecture  
030-213002165-20240412-04122024\_192024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Le Maire,  
M. Henri CHALVIDAN



Le Secrétaire,  
M. Thierry GONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication le